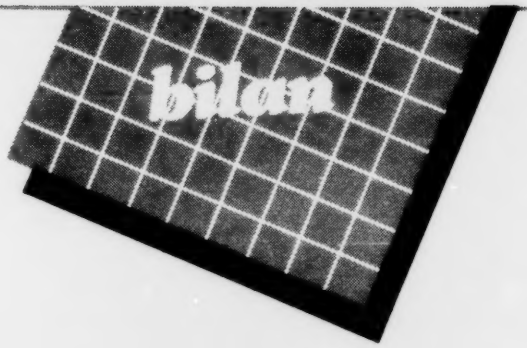

BILAN DU SUIVI DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE AQUATIQUE DANS LES POURVOIRIES AU NOUVEAU-QUÉBEC EN 1988

par

Michel Laplante
Louis Bazin
et
Danièle Rémillard

Avril 1989

Québec

Direction régionale du Nouveau-Québec

Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune

BILAN DU SUIVI DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE AQUATIQUE DANS LES POURVOIRIES AU NOUVEAU-QUEBEC EN 1988

par

Michel Laplante

Louis Bazin

et

Danièle Rémillard

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Avril 1989

90-01790/

Référence à citer:

LAPLANTE, M., L. BAZIN et D. REMILLARD, 1989. Bilan du suivi de l'exploitation de la faune aquatique dans les pourvoiries au Nouveau-Québec en 1988. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, rapport technique 25 p.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2ième trimestre
ISBN: 2-550-19915-4

TABLE DES MATIERES

Page

TABLE DES MATIERES iii

LISTE DES TABLEAUX iv

LISTE DES ANNEXES v

1. INTRODUCTION 1

2. MÉTHODOLOGIE 2

2.1 Camps permanents 2
2.2 Camps mobiles 3
2.3 Pourvoiries Saumon atlantique 3
2.4 Pourvoiries Omble chevalier 3
2.5 Pourvoiries opérant dans les réserves fauniques 4

3. RÉSULTATS ET DISCUSSION 5

3.1 Camps permanents 5
3.2 Camps mobiles 8
3.3 Pourvoiries Saumon atlantique 8
3.4 Pourvoiries Omble chevalier 9

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 10

REMERCIEMENTS 11

LISTE DES RÉFÉRENCES 12

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1 Répartition de l'effort et du succès de pêche sportive dans les pourvoiries, selon les zones de chasse et de pêche, en 1988 6

Tableau 2 Bilan des captures de la pêche sportive déclarées dans les pourvoiries, selon les zones de chasse et de pêche, en 1988 7

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe 1	Rapport d'opération du camp permanent	13
Annexe 2	Rapport d'opération du camp mobile	16
Annexe 3	Recensement de pêche sportive du Saumon	18
Annexe 4	Recensement de pêche sportive de l'Omble chevalier anadrome	22

1. INTRODUCTION

La pêche sportive au Nouveau-Québec se pratique, en grande partie, par l'entremise de pourvoyeurs. Afin de décrire de façon précise cette activité, le Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune de la Direction régionale du Nouveau-Québec a instauré, en 1988, un système de suivi de l'exploitation dans les pourvoiries. Ce système vise également à améliorer la qualité et la quantité de l'information nécessaire à la saine gestion des espèces aquatiques. L'objectif poursuivi est d'obtenir des données sur les niveaux de capture de chaque espèce sportive par plan d'eau et d'évaluer l'effort et le succès de pêche.

Le présent document démontre la démarche suivie, résume les résultats obtenus, discute de la qualité des données et de la participation des pourvoyeurs et, finalement, propose des moyens pour améliorer le système.

2. MÉTHODOLOGIE

Les pourvoiries établies au Nouveau-Québec opèrent deux types d'installation sur le territoire soit les camps permanents et les camps mobiles. Certains camps permanents offrent la pêche sportive au Saumon atlantique et/ou à l'Omble chevalier anadrome; deux espèces qui font l'objet d'un suivi particulier. Enfin, trois pourvoiries sont situées à l'intérieur des limites des réserves fauniques de la région. Ainsi, afin de couvrir tous les types d'activités de pêche et de rencontrer certains objectifs spécifiques, cinq modalités différentes de suivis ont été utilisées en 1988.

2.1 Camps permanents

Le suivi général de l'exploitation par la pêche sportive dans tous les camps permanents était premièrement visé. Ainsi, pour harmoniser le suivi à la répartition des espèces sportives sur le territoire, deux types de formulaires (annexe 1) ont été distribués aux pourvoyeurs, suivant que leurs camps permanents se situaient au nord ou au sud du 55° de latitude nord. Chacun de ces formulaires permettait d'identifier pour chaque groupe reçu, le nombre de clients par type d'activités (pêche, chasse ou combiné), la durée du séjour et le nombre d'individus récoltés par espèce.

Les pourvoiries ayant des camps permanents dans la zone 23 ont reçu les formulaires en début de saison et ont ainsi eu la possibilité de compiler leurs résultats au fur et à mesure. Par contre, ceux opérant des camps permanents dans les zones 17 et 22 n'ont pu être rejoints avant le début de leurs activités et n'ont donc rempli le formulaire qu'une fois leur saison terminée.

2.2 Camps mobiles

L'opération de camps mobiles n'étant autorisée qu'au nord du 55° parallèle (Bernard et al. 1989), un seul type de formulaire a été distribué en début de saison aux pourvoyeurs possédant de tels sites (annexe 2). Comme la chasse au caribou est la base de l'existence des camps mobiles, le minimum d'informations en ce qui regarde la pêche sportive a été demandé aux pourvoyeurs. Ainsi, chaque responsable de camp mobile opéré devait produire, suivant qu'il y ait eu des activités de pêche, un nombre approximatif de la récolte par espèce pour l'ensemble de la saison.

2.3 Pourvoiries Saumon atlantique

En plus de suivre l'exploitation des autres espèces, les pourvoiries offrant des forfaits de pêche au Saumon atlantique ont, comme par le passé, enregistré chaque capture sur le formulaire prévu à cette fin (annexe 3). Ce suivi détaille l'effort de pêche par jour et permet l'enregistrement de tous les saumons capturés en indiquant la date de capture et les données biométriques de base (longueur et masse) en plus du prélèvement d'écailles. De façon à obtenir des résultats précis et comparables, chacun des pourvoyeurs saumon s'est fait remettre en début de saison (en plus des formulaires) une balance à ressort, une planche à mesurer ainsi que des enveloppes pour le prélèvement des écailles. A l'aide de ce formulaire, certaines pourvoiries dont les captures sont jugées plus représentatives ont également été sollicitées pour l'échantillonnage de structures biologiques utiles à la description des stocks.

2.4 Pourvoiries Omble chevalier

Les pourvoiries offrant des forfaits de pêche à l'Omble chevalier anadrome ont, pour la première année, fait l'objet d'un suivi d'exploitation par capture similaire à celui du Saumon atlantique. Des formulaires d'enre-

gistrement des prises (annexe 4) de même que les instruments nécessaires ont donc été préparés à cette fin et distribués dans ces pourvoiries.

2.5 Pourvoiries opérant dans les réserves fauniques

La récolte des pourvoiries situées à l'intérieur des limites de la réserve faunique des lacs Albanel, Mistassini et Waconichi et de la réserve faunique Assinica est incluse dans le suivi de l'exploitation de ces réserves. Par conséquent, aucun autre formulaire ne leur a été adressé et les résultats sont présentés dans le rapport annuel de l'exploitation dans les réserves fauniques (en préparation).

3. RESULTATS ET DISCUSSION

Au Nouveau-Québec, 38 pourvoiries offrant des forfaits de pêche étaient autorisées à opérer 71 camps permanents en 1988. Seules 31 de celles-ci ont effectivement accueilli des clients dans 44 de ces camps. Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des pourvoyeurs ont complété le "Rapport d'opération du camp permanent". Dans la zone 23, 81% de ceux-ci l'ont rempli en cours de saison alors que les autres et ceux des zones 17 et 22 l'ont rempli après la fermeture des camps. Compte tenu des difficultés de communication, du nombre de personnes impliquées et des ajustements nécessaires à la mise en place d'un tel suivi, le taux de réponses obtenues est jugé très satisfaisant pour une première année d'application. Si quelques pourvoyeurs n'ont pas considéré utile de remplir les formulaires, ceux qui l'ont fait ont, en majorité, fourni des données de très bonne qualité. On ne peut toutefois pas extrapoler les résultats reçus à l'ensemble des sites, tant les activités de pêche varient d'un endroit à l'autre. Le sommaire des résultats obtenus par les différents suivis apparaît aux tableaux 1 et 2.

3.1 Camps permanents

Malgré la livraison parfois tardive du matériel dans les camps permanents, la majorité des pourvoiries ont pu fournir des données complètes sur leur saison de pêche. L'information recueillie permet d'évaluer l'effort de pêche en considérant que chaque pêcheur a effectivement pêché à chaque jour et que les clients de forfaits combinés ont pêché durant la moitié de leur séjour. Les niveaux de récolte par espèce étant compilés hebdomadairement, ils sont ainsi plus précis qu'une évaluation saisonnière.

Les résultats montrent que la majorité de l'effort de pêche (61% dans les camps permenents) est réalisé dans la zone 17, d'où, également, la plus grande partie des captures (64%) origine. La pêche dans cette zone ainsi

Tableau 1. **Répartition de l'effort et du succès de pêche sportive dans les pourvoiries, selon les zones de chasse et de pêche, en 1988.**

Pêche dans les zones		Autorisé	Opéré	Rapport complété	Nombre de pêcheurs	Nombre de de combinés	Effort (J-P)	Récolte totale (Poissons)	Succès (P/J-P)
17	Nbre pourvoiries	8	7	5	1 776	0	9 631	34 829	3,6
	Nbre de camps permanents	13	8	6					
22*	Nbre de pourvoiries	5	3	3	267	0	1 339	3 249	2,4
	Nbre de camps permanents	9	5	5					
23	**Sud du 55° N**								
	Nbre de pourvoiries	7	6	3	401	0	1 978	3 456	1,7
	Nbre de camps permanents	17	8	5					
23	**Nord du 55° N**								
	Nbre de pourvoiries	18	15	13	491	348	3 928	7 940	1,9
	Nbre de camps permanents	32	23	19					
	Nbre de camps mobiles **	--	--	46	ind.	ind.	ind.	5 131	ind.
	Nbre de pourvoiries	38	31	24	2 935	348	16 876	49 252 (54 605)***	2,9
	Nbre de camps permanents	71	44	35					

* Excluant les pourvoiries opérant dans les réserves fauniques
** Les pourvoyeurs ont déclaré avoir exercé des activités de pêche dans 46 des 105 camps mobiles opérés
*** Incluant les camps mobiles

Tableau 2. **Bilan des captures de la pêche sportive déclarées dans les pourvoiries, selon les zones de chasse et de pêche, en 1988.**

ZONE	NOMBRE DE CAPTURES							
	OMBLE DE FONTAINE	TOULADI	OMBLE CHEVALIER	OUANANICHE	SAUMON ATLANTIQUE	DORE JAUNE	GRAND BROCHET	TOTAL
17	0	433	0	0	0	25 443	8 953	34 829
22	1 113	135	0	0	0	1 518	483	3 249
23								
Sud du 55° N								
Camps permanents	1 605	981	0	460	0	0	410	3 456
Nord du 55° N								
Camps permanents	2 401	765	2 121*	183	2 406	0	64	7 940
Camps mobiles	2 334	2 207	135	57	0	0	398	5 131
TOTAL	7 453	4 521	2 256	700	2 406	26 961	10 308	54 605

* Formes anadrome et résidente

que la zone 22 est principalement axée vers le Doré jaune et le Grand Brochet, ce qui explique les succès élevés observés (3,6 et 2,4 poissons/jour, respectivement). Dans la zone 23, près de la moitié (49%) des jours de pêche enregistrés est attribuable à la pêche au Saumon atlantique où le succès de pêche fut de 0,83 saumon par jour de pêche (Roy et al. 1989).

3.2 Camp mobile

Bien que la pêche soit accessoire dans les camps mobiles, il est tout aussi important d'en évaluer l'importance pour l'aménagement des ressources. L'information obtenue peut servir à établir des indices de qualité de pêche ainsi que préciser la répartition et l'importance des espèces sportives.

Le formulaire utilisé en 1988 s'est cependant révélé inapproprié, ne permettant pas l'évaluation précise du nombre de captures ainsi que de l'effort de pêche exercé. Ainsi, bien que tous les pourvoyeurs opérant des camps mobiles aient retourné leurs formulaires, seule une estimation grossière de la récolte est disponible. Il en ressort qu'une portion élevée des ombles de fontaine (31%) et des touladis (49%) récoltés dans la région proviennent de tels sites.

3.3 Pourvoiries Saumon atlantique

Comme à l'habitude, la grande majorité des pourvoiries offrant des forfaits de pêche au Saumon atlantique ont fourni des données de qualité sur cette activité par le biais du "Recensement de pêche sportive du saumon". La version régionale distribuée en 1988 a permis d'obtenir des données biométriques sur chaque capture, en plus de fournir en certains cas des informations sur d'autres descripteurs biologiques et sur les recaptures des saumons marqués. Ce suivi permet entre autres la réalisation annuelle

d'un bilan de l'exploitation de l'espèce (Roy et al. 1989) qui est un outil indispensable à la saine gestion des stocks de l'Ungava.

3.4 Pourvoiries Omble chevalier

Cinq pourvoiries au Nouveau-Québec offrent des forfaits de pêche à l'Omble chevalier anadrome dans six camps permanents. Chacun de ceux-ci est situé à proximité de la baie d'Ungava sur des systèmes s'y déversant. La compilation des différents suivis établit la récolte à 1 588 ombles de la forme anadrome. Trois camps permanents ont complété le "Recensement de pêche sportive de l'Omble chevalier anadrome" permettant ainsi l'enregistrement de données biométriques sur 881 individus. Un effort de pêche de 509 jours/pêche y est également inscrit pour un succès de 1,7 ombles par jour de pêche dans ces camps. Aucune structure anatomique n'a cependant pu être échantillonnée.

D'autre part, la récolte d'ombles chevaliers d'eau douce est estimée à 668 individus. Elle provient de six camps permanents (80%) et de six camps mobiles (20%), tous situés au nord du 55° de latitude. A noter que la répartition de la récolte entre la forme anadrome et la forme dulcicole est établie à partir de la localisation des sites de pêche uniquement.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La plupart des pourvoyeurs ont compris qu'une saine gestion des stocks de poissons leur est avantageuse et qu'elle est impossible sans leur entière collaboration.

Bien que les données récoltées par l'ensemble des suivis soient dans certain cas incomplètes, la mise en place de ceux-ci a permis d'obtenir une image acceptable de la situation de la pêche sportive dans les pourvoiries du Nouveau-Québec.

Afin d'améliorer la qualité des résultats, il est recommandé:

1 - de maintenir le "Rapport d'opération du camp permanent" sous sa forme actuelle et de voir à ce que tous les pourvoyeurs visés obtiennent les formulaires avant le début de la saison de pêche.

2 - de modifier le "Rapport d'opération du camp mobile" afin qu'il permette un suivi hebdomadaire de l'effort de pêche ainsi que de la récolte.

3 - de maintenir le suivi de l'exploitation de la pêche sportive au Saumon atlantique sous sa forme actuelle et de favoriser son utilisation dans le cadre de l'enregistrement obligatoire des prises.

4 - de porter une attention particulière à la mise en place du suivi de l'exploitation de l'Omble chevalier anadrome en rejoignant les pourvoyeurs intéressés à temps et en leur fournissant les outils nécessaires à l'enregistrement et à l'échantillonnage des prises.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à tous les pourvoyeurs, les gérants de camps ainsi que les guides qui ont participé à la collecte des données et ainsi rendre ce bilan réalisable. Nous voulons également souligner la participation de messieurs Louis Roy, Marcel Bernard et Gilles Harvey lors de la mise en place des suivis et la révision du présent document.

LISTE DES REFERENCES

BERNARD, M., J. LECLERC, L. BAZIN et D. REMILLARD, 1989. Bilan de la chasse au caribou dans les camps mobiles en 1988. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 18 p.

ROY, L., M. LAPLANTE et D. VANDAL, 1989. Le Saumon atlantique au Nouveau-Québec: bilan de la saison 1988. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 22 p.

ANNEXE 1

RAPPORT D'OPERATION DU CAMP PERMANENT

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec

Retourner la copie blanche avant le 15 novembre

Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec
Pourvoirie
1995 boul. Charest Ouest
Ste-Foy (Québec)
G1N 4H9 **Tél. : (418) 643-6662**

RAPPORT D'OPÉRATION DU CAMP PERMANENT
SITUÉ AU SUD DU 55e DE LATITUDE

Nom de la pourvoirie

19 __ Année

10- 5 __ Numéro de référence au permis

SCP __ Numéro du camp permanent

	Mois Jour	Mois Jour	NOMBRE DE CLIENTS			NOMBRE								
			Pêche	Combiné	Chasse	Orignal	Ours* noir	Omble de fontaine	Touladi	Omble chevalier	Ouananiche	Doré jaune	Grand Brochet	Autre
Groupe 1	Du	Au												
Groupe 2														
Groupe 3														
Groupe 4														
Groupe 5														
Groupe 6														
Groupe 7														
Groupe 8														
Groupe 9														
Groupe 10														
Groupe 11														
Groupe 12														
Groupe 13														
Groupe 14														
Groupe 15														
Groupe 16														

* À l'exception de la zone 22

Signature du responsable de camp

Date

PO-06F (88-05)

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec

Retourner la copie blanche avant le 15 novembre

Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec
Pourvoirie
1905 boul. Charest Ouest
Ste-Foy (Québec)
G1N 4H9 **Tél. : (418) 643-6882**

RAPPORT D'OPÉRATION DU CAMP PERMANENT
SITUÉ AU NORD DU 55e DE LATITUDE

Nom de la pourvoirie

1 9 _ _
Année

10- 5 _ _
Numéro de référence au permis

SCP _ _
Numéro du camp permanent

	Mois Jour	Mois Jour	NOMBRE DE CLIENTS			NOMBRE								
			Pêche	Combiné	Chasse	Caribou	Ours noir	Omble de fontaine	Touladi	Omble chevalier	Ouananiche	Saumon atlantique	Grand Brochet	Autre
Groupe 1	Du	Au												
Groupe 2														
Groupe 3														
Groupe 4														
Groupe 5														
Groupe 6														
Groupe 7														
Groupe 8														
Groupe 9														
Groupe 10														
Groupe 11														
Groupe 12														
Groupe 13														
Groupe 14														
Groupe 15														
Groupe 16														

Signature du responsable du camp

Date

PO-10F (88-05)

ANNEXE 2

RAPPORT D'OPERATION DU CAMP MOBILE

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec

RAPPORT D'OPÉRATION DU CAMP MOBILE

SAISON DE CHASSE AU CARIBOU
1988

À RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 1988

Nom de la pourvoirie

10- 5 _____
Numéro de référence au permis

SCM _____
Numéro du camp mobile

Nom du lac OU du cours d'eau

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec
Pourvoiries
1995, boul. Charest Ouest
Ste-Foy (Québec)
G1N 4H9 Tél.: (418) 643-6662

1. Pour chaque groupe de chasseurs accueillis, indiquer les informations suivantes:

	Mois Jour	Mois Jour	Nombre de clients	Nombre de caribous abattus
Groupe 1:	Du _____	Au _____	_____	_____
Groupe 2:	_____	_____	_____	_____
Groupe 3:	_____	_____	_____	_____
Groupe 4:	_____	_____	_____	_____
Groupe 5:	_____	_____	_____	_____
Groupe 6:	_____	_____	_____	_____
Groupe 7:	_____	_____	_____	_____
Groupe 8:	_____	_____	_____	_____
Groupe 9:	_____	_____	_____	_____
Groupe 10:	_____	_____	_____	_____

2. Avez-vous exercé des activités de pêche? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelles sont les espèces récoltées, et leur nombre approximatif.

Espèce	Nombre	Espèce	Nombre
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

3. Avez-vous l'intention de demander à nouveau ce territoire pour la saison 1989? Oui ☐ Non ☐ Indécis ☐

_____ _____
Signature du pourvoyeur **Date**

P0-05F (88-02)

Date de réception

ANNEXE 3

RECENSEMENT DE PECHE SPORTIVE DU SAUMON

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec

RECENSEMENT DE PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON

19 ___

☐ 06 Juin

☐ 07 Juillet

☐ 08 Août

☐ 09 Septembre

JOUR DU MOIS	NOMBRE DE PÊCHEURS
0 1	
0 2	
0 3	
0 4	
0 5	
0 6	
0 7	
0 8	
0 9	
1 0	
1 1	
1 2	
1 3	
1 4	
1 5	
1 6	

JOUR DU MOIS	NOMBRE DE PÊCHEURS
1 7	
1 8	
1 9	
2 0	
2 1	
2 2	
2 3	
2 4	
2 5	
2 6	
2 7	
2 8	
2 9	
3 0	
3 1	

PO-07F (88-05)

Signature du responsable

Date

■ **Chaque capture doit être enregistrée sur une ligne différente avec la date correspondante.**

CAPTURES				PRELEVEMENTS				RECAPTURES	
JOUR DU MOIS	POIDS (kg)	LONGUEUR (cm)	SEXE M ou F	NUMÉRO DE SPÉCIMEN	ÉCAILLES ☑	POIDS DES GONADES (g)	POIDS DE LA GONADE ÉCH. (g)	NUMÉRO D'ÉTIQUETTE	ADIPEUSE PERFORÉE ☑
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐
☐☐	☐,☐	☐☐☐	☐	☐☐☐☐☐	☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐☐	☐

COMMENT MESURER VOS SAUMONS

La longueur utilisée est toujours la LONGUEUR À LA FOURCHE que l'on mesure comme l'indique le dessin, de la pointe du nez jusqu'au CENTRE DE LA QUEUE et non pas aux extrémités des pointes.

Comment transformer les livres en kilogrammes et les pouces en centimètres. Pour être précis, on doit faire le calcul suivant:

poids en livres x 0.454 = poids en kilogrammes

longueur en pouces x 2.54 = longueur en centimètres

COMMENT ÉCHANTILLONNER VOS SAUMONS

A. Indiquer, en kilogramme, le poids du saumon entier.

B. Indiquer, en centimètre, la longueur à la fourche telle qu'illustrée ci-haut.

C. Noter le sexe reconnu seulement sur éviscération.

D. Donner un numéro différent pour chacun des spécimens sur lesquels des échantillons seront prélevés.

E. Placer les écailles dans une enveloppe et y indiquer le numéro de spécimen correspondant.

F. Indiquer, en gramme, le poids frais total des deux gonades (ovaires ou testicules, selon le sexe).

G. Indiquer, en gramme, le poids frais de l'ovaire échantillonné.

H. Placer l'ovaire échantillonné, après avoir déchiré la membrane externe, dans le liquide de Gilson et indiquer sur le contenant le numéro de spécimen correspondant.

I. Noter, s'il y a lieu, le numéro de l'étiquette apposée au dos et/ou la présence d'un trou dans la nageoire adipeuse.

À RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec
Pourvoiries
1995, boul. Charest Ouest
Ste-Foy (Québec)
G1N 4H9 Tél.: (418) 643-6862

ANNEXE 4

RECENSEMENT DE PECHE SPORTIVE DE L'OMBLE CHEVALIER ANADROME

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec

RECENSEMENT DE PÊCHE SPORTIVE DE L'OMBLE CHEVALIER ANADROME

19 ___

☐ 06 Juin

☐ 07 Juillet

☐ 08 Août

☐ 09 Septembre

JOUR DU MOIS	NOMBRE DE PÊCHEURS
0 1	
0 2	
0 3	
0 4	
0 5	
0 6	
0 7	
0 8	
0 9	
1 0	
1 1	
1 2	
1 3	
1 4	
1 5	
1 6	

JOUR DU MOIS	NOMBRE DE PÊCHEURS
1 7	
1 8	
1 9	
2 0	
2 1	
2 2	
2 3	
2 4	
2 5	
2 6	
2 7	
2 8	
2 9	
3 0	
3 1	

PO-08F (88-05)

Signature du responsable

Date

■ **Chaque capture doit être enregistrée sur une ligne différente avec la date correspondante.**

CAPTURES				PRELEVEMENTS		RECAPTURES	
JOUR DU MOIS	POIDS (kg)	LONGUEUR (cm)	SEXE M ou F	NUMÉRO DE SÉCIMEN	OTOLITHES ☑	NUMÉRO D'ÉTIQUETTE	REMARQUES
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	
⌊⌋⌊⌋	⌊⌋⌊⌋,⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋	⌊⌋	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	☐	⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	

COMMENT MESURER VOS OMBLES CHEVALIERS

La longueur utilisée est toujours la LONGUEUR À LA FOURCHE que l'on mesure comme l'indique le dessin, de la pointe du nez jusqu'au CENTRE DE LA QUEUE et non pas aux extrémités des pointes.

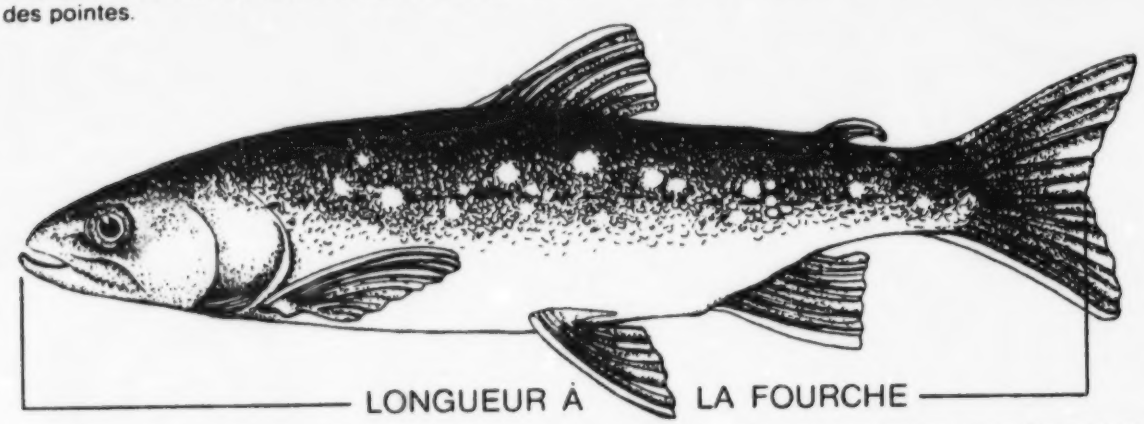

Comment transformer les livres en kilogrammes et les pouces en centimètres. Pour être précis, on doit faire le calcul suivant:

poids en livres x 0,454 = poids en kilogrammes

longueur en pouces x 2,54 = longueur en centimètres

Voici un tableau qui peut vous être utile.

POIDS	
Livres	kilogrammes
2,5	1,1
3,0	1,4
3,5	1,6
4,0	1,8
4,5	2,0
5,0	2,3
5,5	2,5
6,0	2,7
7,0	3,2
8,0	3,6
9,0	4,1
10,0	4,5
11,0	5,0
12,0	5,4
13,0	5,9
14,0	6,4
15,0	6,8
16,0	7,3
17,0	7,7
18,0	8,2
19,0	8,6
20,0	9,1
21,0	9,5
22,0	10,0
23,0	10,5
24,0	10,9
25,0	11,4
26,0	11,8
27,0	12,3
28,0	12,7
29,0	13,2
30,0	13,6

LONGUEUR	
Pouces	Centimètres
20	51
21	53
22	56
23	58
24	61
25	64
26	66
27	69
28	71
29	74
30	76
31	79
32	81
33	84
34	86
35	89
36	91
37	94
38	97
39	99
40	102
42	107

À RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec
Pourvoiries
1995, boul. Charest Ouest
Ste-Foy (Québec)
G1N 4H9 Tél.: (418) 643-6662

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Nouveau-Québec